

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 09 novembre 2016 / Affiché le 16/11/2016

Ouverture de séance à 20 h

Secrétaire de séance : M. Maurice VUILLARD

Absents excusés : M. Olivier ILLICETO, Mme Cindy VIONNET donnant procuration à M. Mickaël BERGER, Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à M. Dimitri JOURDIN

Approbation du compte rendu du conseil municipal du :

**BUDGET FINANCES**

Décisions modificatives pour régularisations d'écritures:

Budget principal

D 675 : Valeur comptable immob. cédées	42.60 €
D 676 : Dif. sur réal. trans. en invest.	12 737.40 €
R 192 : plus/moins value cession d'immo	12 737.40 €
R 2111 : Terrains nus	42.60 €
R 775 : Produits des cessions d'immob.	12 780.00 €
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers	- 275.00 €
D 1641 : Emprunts en euros	1 500.00 €
D 2116 : Cimetières	- 1 500.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	275.00 €

**ECONOMIE TOURISME**

Camping : l'ouverture et la fermeture se feront durant un week-end.

La porte de la salle télé serait à changer.

Tarifs camping-cars 2017 :

- Borne de service maintien à 1 €
- Stationnement augmentation de 1€ par 24 heures, afin de compenser la contribution aux déchets et à la taxe de séjour.

**URBANISME**

Eglise :

3 Avenants aux marchés de travaux sont votés :

Entreprise GUYON VILLEMAGNE plus-value de 681 € H.T.

Entreprise BOISSIERE plus-value nette de 362 € H.T.

Entreprise ABH moins-value de 595 € H.T.

Dossiers en cours :

Nouveau PC Ferreux : accordé sous respect des prescriptions notifiées, par l'Architecte des Bâtiments de France, et par les services techniques de la CCMO2L.

PC Modificatif D. VERNEREY : retour avec avis favorable sous respect des prescriptions notifiées, par l'Architecte des Bâtiments de France, et par les services techniques de la CCMO2L.

Hôtel Monnot : le promoteur MD conseil abandonnant le projet, le PC est transféré à M. MOURAUX.

PC G. BERGER : suite à la création d'un mur de soutènement, un PC modificatif a été réalisé. Sur le même PC modificatif, une plate-forme devant le chalet a été aménagée.

Servitude de passage : canalisations réseau humide sur parcelle communale 143 et chemin d'accès.

La parcelle 143 serait vendue selon l'estimation des domaines faite antérieurement.

### Cimetière :

L'entreprise Tannier de Mont Sous Voudray s'est déplacée sur le site et doit présenter un devis.

Il est envisagé de créer, un jardin du souvenir, un columbarium, de transformer 5 tombes en cave à urnes et 2 X 5 tombes pourraient être refaites prochainement. Les suivantes seraient traitées ultérieurement, si besoin.

### Lotissement « Les Hauts de Saugeon »

Le conseil Municipal désigne les noms de rues :

**Rue des Hirondelles** : rue principale en montant, perpendiculaire à la rue de la Rochette.

**Rue des Mésanges** : remplace l'ancienne rue du Saugeon et perpendiculaire à la montée du Saugeon.

A.M.O : programmation de la prochaine réunion de travail en décembre.

### **AGRICULTURE, BOIS, FORET :**

Le conseil municipal fixe l'assiette de coupes et des produits de coupes pour 2017 comme suit :

- Ventes groupées par contrats d'approvisionnement pour les parcelles 3p, 11, 13p et 16 pour des grumes et petits bois.
- Ventes simple de gré à gré pour les chablis (façonnés à la mesure)
- Vente en mairie pour les bois de chauffage, parcelles 3p et 13p (en bord de route)
- Le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.
- Le conseil accepte de vendre les sangles d'épicéa conformément à la réglementation en vigueur.

Un courrier pour l'élagage des bois empiétant sur le domaine public sera adressé aux propriétaires.

### **EDUCATION CULTURE :**

#### Ecole :

Compte rendu de la réunion à Labergement, du 08/11/2016

- 86 élèves se répartissent dans 4 classes (dont 15 élèves de Saint-Point-Lac)
- Montant des fournitures scolaires par enfant : 66€
- Participation de la commune de Saint-Point-Lac : 18% du total.

#### Périscolaire :

le P.E.D.T. réalisé par Cindy VIONNET a été validé.

### **GESTION DES DECHETS :**

- La facturation en blanc parviendra très prochainement dans les foyers.
- Bacs des camping-cars : des citoyens indéliques et malhonnêtes et non-résidents du village, utilisent frauduleusement ces bacs. Ils ont été identifiés et un courrier leur parviendra très prochainement.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Bilan de la facturation 2016 : consommation d'eau potable de 28 900 m<sup>3</sup> pour un montant total facturé de 46 296 €.

### **DENEIGEMENT :**

Le devis de l'entreprise VERTICELLI est accepté. Les tarifs restent inchangés depuis 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le préfet a levé les restrictions d'usage d'eau.

Fusion des CCMO2L avec la CCHD : composition de 32 communes et se dénommerait Communauté de Communes des Lacs et des Montagnes du Haut Doubs (CCLMHD).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

Saint-Point-Lac, le 16/11/2016

Le Maire, Patrick LIEGEON

